

VOUS CONNAISSEZ VOS DEVOIRS !
MAIS CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

#05

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Quelle mascarade ! Certains d'entre vous ont reçu la Newsletter de la **CGT Manpower** vous proposant de faire un mail à la direction pour réclamer votre participation aux bénéfices. Si vous ne l'avez pas fait il est encore temps !

Il vous semble un peu ridicule de demander un chèque ou un virement de quelques euros. Mais c'est un moyen pour essayer de faire « plier » cette direction toujours plus sourde aux demandes légitimes des salarié(e)s qu'ils soient intérimaires ou permanent(e)s.

Savez-vous pourquoi il n'y a pas de participation aux bénéfices cette année ?

Tout simplement parce que Manpower France, joue le « banquier » de ManpowerGroup et prête de l'argent à ses filiales. Gageons que le taux d'emprunt doit être drôlement avantageux pour ManpowerGroup.

Marre de vous faire rouler dans la farine par une direction toujours plus dure avec les salarié(e)s ?

Marre de travailler sans jamais rien récolter que votre minable salaire ?

Une seule solution : rejoignez la **CGT Manpower** car ensemble nous serons plus forts. Syndiquez-vous à la **CGT Manpower**. Nous avons besoin de vous ! Vous avez besoin de nous !

Pour plus de renseignements :
www.manpower.cgt.fr
ou par mail à cgtmanpower@gmail.com

LE CET INTÉRIMAIRE

Lancé à grand renfort de publicité par Manpower le Compte Epargne Temps pour les intérimaires, vous permet de mettre dans un « portefeuille » vos IFM (Indemnités de Fin de Mission), qui sont rémunérées à 5%. Il faut savoir que ces 5% rapportent gros à l'entreprise. Ce placement de vos IFM sur le CET permet d'augmenter les exonérations de cotisations sociales en diminuant la masse salariale. C'est compliqué mais super juteux pour Manpower. La **CGT Manpower** dénonce ce pillage de vos cotisations et demande leur remboursement et l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales. Des salarié(e)s permanent(e)s nous ont contactés sur le fait que ce CET était plus favorable pour les intérimaires que pour eux.

Et c'est vrai. Certains syndicats n'ont fait que « remonter oralement » à la direction votre mécontentement.

La CGT Manpower va plus loin.

Nous vous proposons de nous rejoindre, de vous syndiquer et ensemble nous pourrions demander à la direction de faire appliquer le même système pour tous ! Et pourquoi pas aussi le paiement de vos heures supplémentaires en espèces sonnantes et trébuchantes...

Les soi-disantes récupérations il y en a assez !!! Vous avez des questions ? Vous avez des idées ?

Contactez nous par mail à :
cgtmanpower@gmail.com ou rendez-vous sur notre site internet : www.manpower.cgt.fr

LES CP DURANT LA MISSION POUR LES INTÉRIMAIRES

Depuis peu de temps, les salarié(e)s intérimaires ont la possibilité de prendre des congés durant leur mission. Mais attention c'est sous certaines conditions :

- avoir un contrat d'une durée minimum d'un mois
- prévenir l'agence et le responsable dans l'entreprise où vous travaillez
- avoir l'accord de l'agence ET de l'entreprise où vous travaillez

Il vous faut donc attendre avant de pouvoir en bénéficier. Prenez vous y suffisamment à l'avance pour ne pas essuyer un refus. Si certains responsables d'agence en profitent pour vous imposer des CP durant votre mission, contactez la **CGT Manpower** qui saura leur rappeler que cette prise de congés ne rime pas avec flexibilité ! Autre avantage : en théorie cette prise de congés pendant la mission fera baisser votre délai de carence par rapport à Pôle Emploi. **La CGT Manpower reste méfiante**, nous ne sommes pas certains que Pôle Emploi sache bien gérer cela et si les informations qui lui seront transmises par Manpower seront fiables. De plus le calcul des IFM et des ICCP (Indemnités Compensatrices de Congés Payés) ne nous paraît pas très clair. Nous vous conseillons d'étudier attentivement vos fiches de paye ! La **CGT Manpower** va demander des explications complémentaires à la direction et nous vous en reparlerons lors d'un prochain numéro du Militant. Si vous constatez une irrégularité ?

Appelez la **CGT Manpower**. Nous sommes là pour vous aider ! Et cela en toute confidentialité !

1936 - 2016 > 80 ANS DES CONGÉS PAYÉS

ÉDITO

Demain, la loi El Khomri, la loi Anti-travail ! Les problèmes vont se multiplier, les attaques s'aggraver, c'est pour cela que nous vous appelons

- à nous soutenir
- à lutter
- à vous organiser avec la **CGT** pour prouver au patronat que vous avez confiance en nous
- à vous organiser, pour montrer votre résistance, pour vous défendre et pour créer un rapport de force indispensable pour tous les salarié(e)s.

Demain les Élections Professionnelles vont se dérouler chez Manpower, c'est un moment important dans la vie professionnelle de chacun de vous. La **CGT Manpower** est la 1^{ère} organisation syndicale dans l'entreprise et est en 1^{ère} ligne, tous les jours pour régler les problèmes que vous rencontrez chez les clients et chez Manpower, par exemple pour l'égalité de traitement.

Nous avons besoin de vous et de vos votes. Que ce soit sur la mutuelle, sur le CDI intérimaire, sur le CET nous sommes sur la brèche jour après jour pour défendre vos droits et vos intérêts.

Votre engagement lors de ces élections ? C'est votre vote sur nos candidat(e)s !

Ces candidat(e)s se présentent pour défendre vos droits face à la direction de l'entreprise et en obtenir de nouveaux. Tous ensemble nous pouvons gagner, gagner de nouveaux droits, nous faire respecter, vivre mieux. La **CGT Manpower** par la voix de son secrétaire général vous remercie par avance pour votre confiance.

Martial Lamachia,
Secrétaire Général CGT Manpower

CE QUE VEUX LA CGT MANPOWER POUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Deux nouvelles réunions pour les élections ont eu lieu dernièrement et cela a l'air d'avancer...

Nous vous le répétons souvent il faut voter CGT Manpower, il faut vous présenter sur les listes CGT Manpower.

Pourquoi ? La liste des raisons est longue, mais dans ce n°5 du Militant nous voulons axer sur un point particulier qui nous concerne tous : Salarié(e)s Intérimaires et Salarié(e)s Permanent(e)s : les Activités Sociales et Culturelles (ASC). La **CGT Manpower**, a des élu(e)s qui siègent dans les commissions ASC dans les différents CE (Comités d'Établissements) et au CCE (Comité Central d'Entreprise).

Mais la **CGT Manpower** n'étant pas majoritaire partout, nous ne pouvons pas mettre en place les ASC que nous souhaitons pour TOUS les salarié(e)s. Car à la **CGT Manpower**, on le répète encore et toujours, haut et fort, dans ASC il y a le **S** de social. D'aucun nous dirons : dans tel CE il y a des voyages. Un exemple ? Un voyage en Grèce à 650€ la semaine, ou bien en Sardaigne à 1 030€ la semaine. Mais combien d'entre vous, que vous soyez salarié(e)s intérimaires ou permanent(e)s peuvent se payer des voyages d'une semaine à ce montant là ? Même avec une aide de votre CE ou du CCE ce n'est pas toujours possible pour les faibles revenus et encore moins pour les familles.

Les budgets ASC du CE et du CCE doivent-ils aider ceux qui en ont le moins besoin ?

Ou bien servir à aider ceux qui en ont le plus besoin ?

Autre inégalité : certains CE demandent + de 4 mois d'ancienneté ou 6 mois, voir 12 mois aux salarié(e)s pour bénéficier des aides. Or nous savons tous qu'il est plus simple pour un(e) salarié(e) permanent(e) d'atteindre cette ancienneté.

Ce que la **CGT Manpower** demande ?

- une accession dans tous les CE pour les ASC



dès 3 mois d'ancienneté ou l'équivalent en heures pour les salarié(e)s intérimaires (c'est le seuil de la participation et du droit de vote aux élections)

- un remboursement en fonction de vos revenus réels
- l'application du quotient familial. Là aussi pour vous rembourser au plus juste et aider ceux qui en ont le plus besoin
- des taux de remboursement variables selon vos revenus. Certes on n'est pas « riche » lorsque l'on gagne de 2 000€ ou 3 000€ par mois, mais on l'est tout de même plus que lorsque l'on gagne le SMIC...

Mais encore et surtout

Nous demandons que la direction de Manpower France augmente la dotation ASC des CE et du CCE pour permettre ainsi d'améliorer les aides aux loisirs et aux vacances pour TOUS/TOUTES les salarié(e)s. Car plus la participation de votre CE ou du CCE est importante, moins les montants à payer par les salarié(e)s sont élevés.

Alors aux prochaines élections professionnelles, ne vous trompez pas de syndicat !

Votez CGT Manpower pour la défense de vos droits et de vos avantages.

Retrouvez nous sur notre site internet :
www.manpower.cgt.fr

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Ce n'est pas le 1^{er} numéro où nous vous parlons de la Complémentaire Santé pour les intérimaires...
Mais c'est qu'il y en a des choses à dire...

Et en tout premier lieu, nous voulons vous informer que la **CGT Manpower** peut vous aider ! Voici quelques exemples :

- vous n'avez pas reçu votre carte de tiers payant ?
- elle est arrivée si tard qu'elle n'est valable que quelques jours ?
- vous n'avez jamais souscrit la Garantie + et pourtant vous êtes prélevé(e)s ?
- vous avez demandé à ne pas adhérer à cette mutuelle et pourtant vous êtes prélevé(e)s tous les mois ?
- la mutuelle a pris en compte votre demande de non affiliation mais refuse de vous rembourser les sommes prélevé(e)s alors que vous les aviez informés en temps et en heure ?

La liste pourrait ainsi s'allonger sur plusieurs pages...

Nous vous l'affirmons la CGT Manpower a aidé ces salarié(e)s et a obtenu gain de cause dans la grande majorité des cas.

Vous êtes souvent « promené(e)s » entre l'agence - le service paye intérimaire - le site internet de la Mutuelle - et tout le monde se « renvoie » la balle. Sachez que les salarié(e)s permanent(e)s sont aussi démunis(e)s que vous face à cela. Donc pour régler votre problème ? **Contactez la CGT Manpower...**

Et pour exemple, grâce à la pression de notre syndicat voici ce que nous avons gagné :

- montant minimum de 10€ pour un remboursement par chèque au lieu de 20€
- Une carte de tiers payant valable 6 mois au lieu des 3 mois initialement (c'est en cours)
- la simplification des conditions de délivrance de la carte de tiers payant
- l'amélioration du remboursement des cotisations injustement prélevées

Mais nous voulons aller plus loin !

- un site internet qui fonctionne correctement et qui vous donne plus d'informations
- une hot line performante et qui ne vous laisse pas patienter durant de longues minutes sans vous répondre
- des salarié(e)s de la hot line réellement informé(e)s et qui peuvent vous donner des réponses claires et précises. Il faut arrêter qu'un conseiller vous dise blanc lors de votre 1^{er} appel et un autre vous dise noir lors de votre second appel
- des cartes de tiers-payant valable 7 mois au minimum
- l'amélioration des garanties et des aides, notamment pour les familles

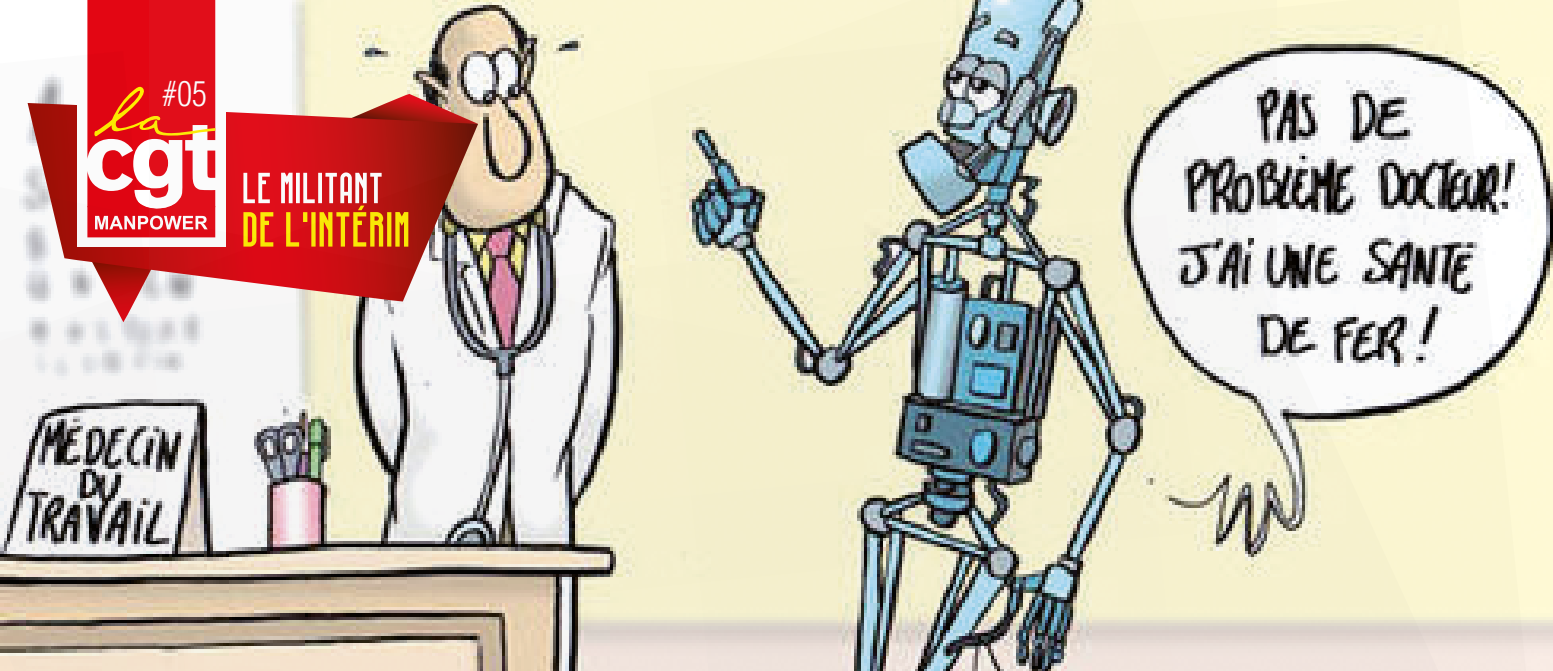
La **CGT Manpower** avec d'autres représentants **CGT** d'autres agences d'intérim ont fait un « sit-in » dans les locaux de Siaci (qui gère la mutuelle) il y a quelques mois. Sachez donc que la **CGT Manpower** accompagnée d'autres élu(e)s **CGT** est prête à poursuivre ces actions. Il faut arrêter de « voler, tromper » les salarié(e)s intérimaires.

Mais pour cela nous devons être encore plus nombreux, encore plus forts.

**Une seule chose à faire :
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !**

**Votez CGT Manpower aux prochaines élections,
et présentez-vous sur les listes CGT Manpower
aux prochaines élections !**





RÉOUVERTURE DE LA NÉGOCIATION SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) OU QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT POUR MANPOWER)

Il était temps, plus que temps ! Salarié(e)s permanent(e)s vous souvenez-vous de la fameuse enquête « Stimulus » ? Certains d'entre vous ne l'ont même pas connue. Pour mémoire, cette enquête, a été mise en place par la direction de Manpower dans le cadre d'Envergure. Certain(e)s salarié(e)s, à priori trié(e)s sur le volet, ont répondu à ce fameux questionnaire pour évaluer à la fois leur stress et leur motivation au travail. Et quelle ne fut pas la surprise de Manpower France au vu des résultats catastrophiques de cette enquête, et ce, malgré le tri préalable !

Et oui + de 36% d'entre vous ont été détecté(e)s en hyper stress... par rapport au panel habituel où l'on y retrouve (seulement) 22% de salarié(e)s. Alors oui il y a bien eu des présentations aux élu(e)s de ci de là. Mais rien de bien concret et surtout la direction n'est pas allée plus loin...

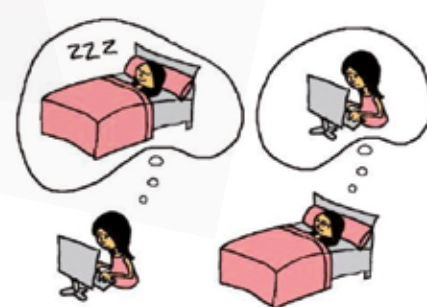
Malgré plusieurs demandes de la CGT Manpower de ré-ouvrir la négociation (commencée depuis 2009... sic) sur le sujet de la SST (Sécurité et Santé au Travail) à la fois pour les salarié(e)s permanent(e)s mais aussi les salarié(e)s intérimaires : lettre morte. Et ce n'est que 6 mois avant la fin du plan Envergure que la direction « daigne » enfin le faire. Et cela à reculons, car la 1^{ère} réunion a été annulée et reportée à une date inconnue. Mais attention il vous faudra l'appeler : QVT (Qualité de Vie au Travail) car les

salarié(e)s intérimaires en seront exclus ??? C'est bien connu : un(e) salarié(e) intérimaire n'est pas stressé(e)... ou bien la Santé et la Sécurité au Travail ne concerne que les salarié(e)s permanent(e)s ?

Pour la CGT Manpower, aucun doute la SST concerne TOUS/TOUTES les salarié(e)s et la direction doit remplir ses obligations.

SALARIÉ(E)S PERMANENT(E)S : Vous avez des choses à dire ? Vous avez des choses à demander ? Utilisez la **CGT Manpower** pour être votre porte parole. Faites-vous connaître et posez-nous vos questions sur notre adresse mail : cgtmanpower@gmail.com. Comme à chaque fois votre anonymat sera préservé et nous vous ferons part des réponses de la direction individuellement. Vous voulez peser sur cette négociation ? Vous êtes en hyper stress à la limite du burn out ? Votre charge de travail est trop importante et vous voulez que vos efforts soient enfin reconnus ? Rejoignez la **CGT Manpower**, le Syndicat n°1 dans l'entreprise et en 1^{ère} ligne pour la défense des salarié(e)s.

SALARIÉ(E)S INTÉRIMAIRES : Vous voulez faire partie de cette négociation ? Que vos conditions de travail et de stress soient également prises



en compte ? Vous voulez que la direction de Manpower arrête de rejeter tous vos « malheurs » et autres sur le « dos » du client pour qui vous travaillez sous prétexte qu'elle ne peut (ou ne veut) pas intervenir ? Vous voulez un véritable bilan de fin de mission, une véritable préparation à la mission, les formations nécessaires, la mise en œuvre d'un projet et d'un parcours professionnel ? Rejoignez la **CGT Manpower**, le Syndicat n°1 dans l'entreprise et en 1^{ère} ligne pour la défense des salarié(e)s.

MOBILISEZ-VOUS, REVEILLEZ-VOUS, REJOIGNEZ-NOUS

Et aux prochaines élections : votez CGT Manpower

VOUS SOUHAITEZ

Recevoir des informations sur vos droits ?
Suivre l'actualité sociale chez Manpower ?

VOUS VOULEZ

Construire un monde plus juste ?
Rejoindre la **CGT Manpower** et vous syndiquer ?

Tout contact avec un(e) élu(e) **CGT Manpower** restera confidentiel. Nous sommes là pour vous aider !